

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2014

L' an 2014 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MOTTE Patrice Maire

Présents : M. MOTTE Patrice, Maire, Mmes : AUBRY Béatrice, BETTING Monique, BORDAIS Delphine, CUYPERS Florence, HUBERT Stéphanie, PARE Lyne, PINAULT Sabine, MM : BIASUCCI Christian, CADIOU Eric, DELOISON Yann

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : MILLET Laurent à Mme PARE Lyne, PASCAUD Gilles à M. DELOISON Yann, ROLLAND Etienne à M. BIASUCCI Christian, ROSIAK Sébastien à M. MOTTE Patrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 20/06/2014

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Melun
le : 03/07/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDAIS Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SDESM : ADHESION DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE - 2014_037
NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE - 2014_038
URBANISME : COMMISSIONNEMENT D'UN DELEGUE DU MAIRE POUR CONSTATER LES INFRACTIONS D'URBANISME - 2014_039
DECISION MODIFICATIVE n°2014-02 - 2014_040

SDESM : ADHESION DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE

réf : 2014_037

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2014-82 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

réf : 2014_038

Par lettre en date du 4 juin 2014, la préfète de Seine et Marne invite notre commune à désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce correspondant défense a un rôle essentiellement informatif. Il informe et sensibilise les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparations militaires, de volontariat et de réserve militaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE Mme BETTING Monique (monique.betting@orange.fr / 01.60.69.98.42)
comme conseiller municipal en charge des questions de défense.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

URBANISME : COMMISSIONNEMENT D'UN DELEGUE DU MAIRE POUR CONSTATER LES INFRACTIONS D'URBANISME

réf : 2014_039

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme, articles L.460-1 et L.480-1 à L.480-5,
Vu le code pénal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

COMMISSIONNE M. Christian BIASUCCI

à l'effet de procéder, le cas échéant, à la constatation sur le territoire de la communal des infractions aux règles relatives à l'urbanisme et aux autorisations d'occupation des sols dans les conditions prévues aux articles cités ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE n°2014-02

réf : 2014_040

M.Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés.

Il leur présente les modifications nécessaires :

Virements entre sections :

Section de Fonctionnement

CHAP 011 Article 61522 Entretien Bâtiments.....	- 1 150€
CHAP 023 Virement à la section d'investissement.....	+ 1 150€

Section d' Investissement

CHAP 021 Virement de la section d'investissement.....	+1 150€
CHAP 20 Article 2051 Concessions et droits similaires.....	+ 1 150€

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 28/04/2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative proposée du budget de l'exercice 2014, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

TRAVAUX DES LOCAUX ASSOCIATIFS

Mme Stéphanie HUBERT, conseillère, souhaite qu'un point soit fait sur les subventions qui ont été demandées pour le financement des travaux des locaux associatifs rue du Pont Paillard.

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour :

Deux subventions ont été refusées :

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) portant sur les travaux de restauration et d'accessibilité PMR et représentant 20% du montant HT

La subvention du Conseil Régional au titre du Patrimoine architectural non protégé d'intérêt régional représentant 20% du montant HT.

Trois subventions ont reçues un avis favorable :

La subvention de la CAF (montant subventionnable à atteindre 202 000 HT)

La subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénat

La subvention au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale

Une subvention du Département est en cours d'instruction, représentant 20% du montant HT.

Monsieur Eric CADIOU, conseiller demande si le projet est remis en cause.

Monsieur le Maire explique que Les travaux de remise aux normes de l'électricité, des sanitaires, l'isolation et le chauffage sont toujours à l'étude.

Il déplore que le dossier laissé par l'ancienne municipalité ne soit pas complet. Il manque le chiffrage des postes : plomberie, électricité, couverture qui permettrait de valider la somme de 202 000 euros HT annoncée à plusieurs reprises.

Mme Stéphanie HUBERT, conseillère, demande quand débiteront les travaux

Monsieur le Maire explique que les travaux débiteront dès lors que le montant de toutes les subventions accordées sera connu et le financement bouclé.

REUNION DU 19 JUIN 2014 ENTRE LE CONSEIL GENERAL, M. LE MAIRE DE BLANDY ET LE 1ER ADJOINT

Mme Stéphanie HUBERT, conseillère, demande des précisions sur la réunion du 19 juin dernier entre le Conseil Général et Monsieur le Maire :

M. le Maire explique ;

Stationnement PMR : une réunion sera programmée avec les services concernés. La nouvelle municipalité propose que la place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) soit à proximité de l'entrée du château et à la charge du Conseil Général.

Accès au château : la gratuité de l'accès au château pour les habitants de Blandy convient à tous.

Locations de la salle polyvalente aux écoles extérieures : le Conseil Général considère que le prix de location de la salle polyvalente appliqué pour les écoles devrait être revu à la baisse car il constitue un frein pour ces dernières.

La position du Maire est la suivante : les écoles qui réservent la salle des fêtes lors de leur visite du château ne sont pas nos clients. Il est tout à fait normale qu'elles payent pour le ménage. Ce n'est pas aux contribuables du village de financer ces opérations de nettoyage.

Douves du château : elles semblent appartenir à la commune. Des recherches sont à mener pour en connaître la propriété. Le conseil Général va, à l'avenir, mieux les entretenir.

Nouvelles activités péri-scolaires : le Conseil général se propose d'intervenir auprès des écoles de

Blandy et Fouju dans le domaine de l'histoire. Les conditions de réalisation de ces ateliers ne sont pas définies. En outre, cela ne concernerait que les classes de CE2, CM1 et CM2 localisées à Fouju.

RYTHMES SCOLAIRES

Mme Stéphanie HUBERT, demande qu'un point soit fait sur les rythmes scolaires.

M. le Maire explique :

- Que la décision de l'inspection académique sur les nouveaux rythmes scolaires proposés par l'équipe municipale en place n'a pas encore été rendue.
- Que les créneaux de 3/4 d'heure du midi retenus par l'ancienne équipe municipale posaient des problèmes de recrutement d'intervenants.
- Que la communauté de communes Vallées et Châteaux met en place un service de cantine le mercredi pour les enfants ainsi qu'un accès au centre de loisirs le mercredi après-midi.

Mme Stéphanie HUBERT, conseillère, pose la question du transport de ces enfants vers le centre de loisirs.

M. le Maire expose qu'un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves pour connaître le nombre d'élèves pour lesquels les parents n'ont aucune solution pour récupérer leur enfant le mercredi midi et pour le transporter vers le centre de loisirs le mercredi midi.

Des solutions sont avancées :

Mise en place d'un transport collectif à prix coûtant,
Organisation du transport par les parents concernés,
Recherche d'une solution de transport par l'association des parents d'élèves.

ESPACES VERTS

Mme HUBERT Stéphanie, conseillère, informe l'assemblée que des administrés s'étonnent que les espaces verts ne soient plus entretenus à certains endroits du village.

M. le Maire explique que cet état de fait résulte de l'absence d'un agent technique en arrêt maladie.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 07/07/2014
Le Maire
Patrice MOTTE